

Délibération n°13/02042024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

PRESENTS : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – C. ORIOL – G. SPIRHANZL

EXCUSES : L. GARNIER (procuration C. FATTORI) – M. SIBILLE (procuration C. CURTET) – C. RODARY (procuration M. FOUILLE)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 12

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Marianne FOUILLE
Convocation du 27/03/2024

**OBJET : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Cyrille FATTORI, présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2024. Il précise que ce projet budgétaire concrétise les choix et volontés politiques de l'équipe municipale majoritaire.

Le projet de budget primitif, pour l'exercice 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement : 2 606 483.79 €. Il présente un excédent pour la section d'investissement (rendu possible en application de l'article L. 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Section d'investissement (recettes) : 1 105 445.79 €
- Section d'investissement (dépenses) : 758 122.33 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1, L.1612-2, L.2312-1 et L. 1612-7 ;

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'équilibre de la section de fonctionnement du budget de la commune ;

Considérant l'excédent en section d'investissement ;

Considérant les modalités de vote par chapitre des crédits qui y sont inscrits ;

Sur le rapport de Monsieur Cyrille FATTORI, 2^{ème} Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 038-213804362-20240402-DEL13_BPCOMM-BF

- PROCEDE au vote par chapitre des crédits au budget principal de la commune pour l'exercice 2024 tels que décrit en annexe.
- AUTORISE le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : fonctionnement 7,5%, investissement 7,5%.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,
David RICHARD
Le 2 avril 2024



Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
- Contre :
- Abstention :